

## Séance du conseil communal le 08 juillet 2025 à 14:00 heures

Conformément à l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal sont priés de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal qui aura lieu **le mardi 08 juillet 2025 à 14.00 heures** dans la salle des séances de la mairie à Weiswampach pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

### Séance publique

1. Nomination de délégués au sein des syndicats intercommunaux, des associations et autres.
2. Nomination de membres au sein des commissions communales.
3. Institution d'un congé politique supplémentaire.
4. Convention relative à l'acquisition de terrains par les communes-membres du Syndicat pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel de l'Our, dans le cadre de la protection et de la restauration de la nature et des ressources naturelles: Approbation.
5. Fixation des taux de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour l'exercice 2026.
6. Création d'une concession au cimetière à Weiswampach dans la commune de Weiswampach: Approbation.
7. Approbation d'un compromis concernant la cession à la commune d'un terrain sis section F de Binsfeld, au lieu-dit « Ëlwenterstrooss ».
8. Informations du collège des bourgmestre et échevins.

Weiswampach, le 02 juillet 2025

Le collège des bourgmestre et échevins

